

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE FLEUVE AUDE 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet www.smmar.fr

Le budget annexe retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Suite à la vigilance météo « rouge » du 12 février 2026, le Comité Syndical prévu à cette date a été annulé ; le budget annexe du SMMAR a été voté le 5 mars 2026 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du syndicat.

Ce budget annexe a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 8 janvier 2026.

Ce premier budget annexe 2026 répond au transfert de la compétence GEMAPI sur le Fleuve Aude par les EPCI territorialement concernées, au 1er janvier 2026.

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 125 420 €	2 125 420 €
Investissement	4 766 488 €	4 766 488 €
Total BP 2026	6 891 908 €	6 891 908 €

1. LES DEPENSES 2026

1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

L'ensemble des charges support au bon fonctionnement du budget annexe Fleuve s'élèvent à 2 125 420€ et correspondent aux

- Chap 011 - charges à caractère général pour 710 211€
- Chap 012 – remboursement pour personnel affecté 342 200 €
- Chap 65 – Autres charges de gestion courantes pour 2 590 €
- Chap 66 – Charges financières pour 141 748 €
- Chap 023 - Virement à la section d'investissement : 926 671 €

A ces dépenses se rajoute les dépenses d'ordres pour un montant de 2 000 € pour la 1^{ere} année.

On retrouve dans les charges à caractères générales, le paiement des Mesures compensatoires prescrites dans les arrêtés préfectoraux :

- N°2012282-0007 du 10/10/2012 lié au projet de « Zones de dépôts de matériaux issus de la construction des digues de protection des lieux habités de Cuxac-d'Aude » et ce jusqu'en 2032.
- N°DREAL-BMC-2018-47-01 lié au projet de « Confortement ponctuel des berges de l'Aude au droit d'enjeux Site 4 Retour à Aude » et ce jusqu'en 2045.
- N°DDTM-SEMA-2019-0079 lié au projet de « Confortement des digues et déversoirs de Moussoulens à la Carbone » et ce jusqu'en 2045.

Il y a également l'entretien de l'ensemble des ouvrages de protection transférés, les réparations, fauchages, l'assurance des ouvrages et stations GEMAPI, la maintenance des stations hydro, l'entretien des vannes et des clapets, l'achat de petit matériel, les frais électriques (notamment un contrat Haute Tension) frais de téléphonie et de carburant pour le fonctionnement des stations, des frais juridiques, taxes foncières... Il est également prévu des frais de communication.

En cas de désordres sur les ouvrages (suite à une crue, ou suite à dégradation...) un bureau d'étude peut être sollicité pour évaluer les désordres et les travaux nécessaires. Une enveloppe budgétaire est prévue d'un montant de 95 000 €

Une visite technique approfondie (VTA) doit être réalisée en 2026 (cout : 40 000 €). Pour mémo, la VTA doit être réalisée après chaque mise en tension des ouvrages.

Une enveloppe de 71 800 € est prévu pour répondre aux manquements soulevés par le DREAL sur les ouvrages lors des précédentes visites de contrôles.

Le budget annexe fleuve remboursera des charges au budget général (participation au loyer des locaux du SMMAR, fluides, carburants, logiciels informatiques, frais liés à la ligne de trésorerie...) Pour un prévisionnel de 35 000 €.

Il n'y a pas de paiement direct de salaire sur le budget annexe, mais un remboursement du personnel affecté par le SMMAR – budget principal. Cela représente 5.5 ETP affectés en totalité ou en partie à la mission :

- Technicien ouvrage
- Responsable des ouvrages de protection
- Technicien de rivière fleuve Aude



- Chef de projet PI fleuve Aude
- Chargé de mission métrologie et anticipation de crise.
- DGS
- Directrice GEMAPI Aude et Affluents
- Directeur Adjoint GEMAPI Aude et Affluents
- Directrice des Ressources et des Moyens
- Responsable comptable et financière fleuve Aude
- Gestionnaire comptable et financière fleuve Aude
- Responsable de la commande publique
- Chargé de communication
- 1 Vice-Président dédié à la compétence GEMAPI Fleuve Aude.

Le chapitre 65, concerne la cotisation auprès de « France Dignes » pour le suivi des ouvrages, les conseils et l'appui juridique.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
	Propositions
011 - Charges à caractère général (hors PPI) :	710 211 €
012 – Charges de personnel	342 200 €
65 - Autres charges de gestion courante :	2 590 €
66 - Charges financières	141 748 €
023 – virement à la section d'investissement	926 671 €
Total dépenses réelles	2 123 420 €
Total dépenses d'ordre	2 000 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 125 420 €

1.2 La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

En 2026, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 4 766 488 € et correspondent aux :

- Chap 16 - emprunts : 379 921 €
- Chap 20 – 1 193 808 €
- Chap 21- Immobilisations corporelles pour 211 893 €
- Chap 23 - Immobilisations en cours pour 2 980 866 €

Les principaux projets GEMA et PI portés sur le budget annexe Fleuve Aude pour l'année 2026 sont les suivants :

- Travaux de protection contre les crues du fleuve Aude sur la commune de Trèbes – action PI
- Etudes préalables aux travaux de protection, quartier de Laprade à Carcassonne – action PI
- Etudes des remblais classés et non classés de VNF sur le Canal de la Robine – action PI
- Etude Systèmes d'Endiguements Complémentaires – action PI
- Etude de confortement du système d'endiguement « protection 1998 » commune de Cuxac d'Aude – action PI
- Mise en place de stations hydrométriques au droit des ouvrages (déversoirs) des basses plaines – action PI

- Création d'espaces de bon fonctionnement (EBF) – Action GEMAPI

- Des Investissements prévisionnels :

- pour remplacement éventuel de stations de suivi et stations de pompages
- pour remplacement en cas de dégradation
- Mise à niveau des systèmes de télégestion obsolètes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026
	Propositions Globales
16 - Emprunts	379 921 €
20 – Immobilisations incorporelles	1 193 808 €
21 - Immobilisations corporelles	211 893 €
23- Immobilisations en cours	2 980 866 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 766 488 €

1.3 Les emprunts regroupent :

1. Ceux constitué en 2025, par le SMMAR EPTB Aude :

- Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 585 600 € pour la réalisation des travaux de protection contre les inondations sur fleuve Aude sur la commune de Trèbes.
- Prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 € pour la réalisation des travaux de protection contre les inondations sur fleuve Aude sur la commune de Trèbes.

2. La reprise des emprunts souscrits par le Syndicat Mixte Aude Centre pour la réalisation des Dignes de Sallèles d'Aude :

- auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour un montant de 185 000.00 € - Capital restant dû au 01/01/2026 : 60 230.22 €
- auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, pour un montant de 102 500.00 € Capital restant dû au 01/01/2026 : 37 274.09 €

3. La reprise des emprunts souscrits par le SMDA pour la réalisation des Ouvrages de protection des basses plaines :

- auprès de la Banque Postale pour un montant de 560 000 € - Capital restant dû au 01/01/2026 : 560 000 €
- auprès de la Société Générale pour un montant de 1 415 000 € - Capital restant dû au 01/01/2026 : 1 043 562.50 €
- Le remboursement d'emprunts directement au SMDA

2. LES RECETTES

2.1 Les Contributions

La compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude est financée par les sept EPCI adhérents. La clé de répartition du financement du budget annexe fleuve Aude est la suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents.
- 15% sur la superficie du bassin versant qui concourt à l'alimentation du linéaire concerné par le périmètre communautaire de l'EPCI.

- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale population DGF) des EPCI-FP adhérents.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1

Clé de répartition 2026

		Maj fichier du 04/12/2025				Pour un appel de cotisation de :		2 050 000 €	
	Proportion de l'EPCI sur le BV	Superficie consolidée (ha)		Population consolidée (Pop des EPCI)		Potentiel fiscal consolidé (PF des EPCI)		Contribution attendue %	Contribution attendue € (ARRONDIÉ)
CA CARCASSONNE-AGGLO	100,00%	106 216	30,68%	121 640,0	42,69%	44 780 399 €	47,67%	44,37%	909 678,31 €
CA LE GRAND NARBONNE	40,56%	34 338	9,92%	74 068,5	26,00%	22 892 700 €	24,37%	22,45%	460 139,68 €
CC DE LA REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS	88,22%	71 455	20,64%	33 181,0	11,65%	9 783 633 €	10,41%	12,13%	248 735,12 €
CC DU LIMOUXIN	93,11%	73 657	21,28%	28 872,8	10,13%	9 658 186 €	10,28%	11,91%	244 125,63 €
CC LA DOMITIENNE	48,01%	8 254	2,38%	15 317,7	5,38%	4 099 318 €	4,36%	4,22%	86 482,98 €
CC DES PYRENEES AUDOISES	16,32%	15 112	4,37%	3 063,5	1,08%	857 682 €	0,91%	1,46%	29 832,00 €
CC DU MINERVOIS AU CAROUX	47,30%	37 129	10,73%	8 781,1	3,08%	1 868 795 €	1,99%	3,46%	71 006,28 €
		346 161	100,00%	284 924,5	100,00%	93 940 712 €	100,00%	100,00%	2 050 000,00 €

Soit une recette de fonctionnement de 2 050 000 €

2.2 Les Subventions

➤ Les études et actions PAPI, CBV et hors cadre sont financés en moyenne à 80% (Etat, Région, Département de l'Aude, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) ;

Soit pour le Budget annexe 2026 : 2 352 817 € en investissement.

2.3 Autres recettes

Virement de la section de fonctionnement : 926 671 €

Le prêt relai conclu en 2025 sera débloqué en 2026 : 1 000 000 € au maximum

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt en 2026.

Versement par le SMDA du solde de l'emprunt N° MIN551939EUR, débloqué mais non utilisé en 2025 ; soit une recette de fonctionnement de 75 420 €

Il n'y a pas de FCTVA en 2026

Recettes d'amortissement : 2 000 €

RECAPITULATIF DES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
	Propositions
74 - Dotations et participations	2 050 000 €
75 - Autres produits de gestion	75 420 €
Total recettes réelles	2 125 420 €
Total recettes d'ordre	0 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 125 420 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026
	Propositions
021 – Virement de la section de fonctionnement	926 671 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €
13 - Subventions d'investissement reçues	2 352 817 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 485 000 €
Total recettes réelles	4 764 488 €
Total recettes d'ordre	2 000 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 766 488 €

3. ANNEXE

Plans Actions FLEUVE

Opérations	Montant opération TTC	Prévisions Dépenses 2026	Prévisions Recettes 2026
Travaux de protection de TREBES		1 385 391.94 €	1 441 400.00 €
Travaux de protection de TREBES reprise des opérations 2025	2 928 000.00	1 542 608.06 €	510 600.00 €
Poursuites Etudes et travaux CARCASSONNE. LA-PRADE	240 000.00	135 000.00 €	36 000.00 €
Etudes et travaux CARCASSONNE. LA- PRADE,	220 000.00	168 000.00 €	44 400.00 €
Etude sécurisation des remblais VNF de la Robine pour la protection de NARBONNE	720 000.00	240 000.00 €	83 700.00 €
Etudes de renforcement de la DIGUE 1998 à Cuxac	198 000.00	85 000.00 €	27 800.00 €
Etude de confortement sur les Systèmes Endiguements Complémentaires	330 000.00	1 500.00 €	57 750.00 €
investissement installations de nouvelles stations de suivi hydro	90 193.00	90 193.00 €	55 000.00 €
Sous-Total projets PI		3 647 693.00	2 256 650.00
Espace de Bon Fonctionnement secteur Quillan	191 000.00	10 000.00 €	3 334.00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Preixan Couffoulens	115 000.00	10 000.00 €	3 334.00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Carcassonnais (Commanderie)	143 000.00	10 000.00 €	3 333.00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Capedu	234 013.00	10 000.00 €	3 333.00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Lezignanais	10 000.00	10 000.00 €	3 333.00 €
Sous total projets GEMA		50 000.00	16 667.00